

Prix du pétrole

M. Lalonde: Je ne pense pas que la loi nous oblige à balancer la caisse. Il s'agit d'un fonds autonome établi pour financer le coût plus élevé du pétrole extrait des sables bitumineux. Quant au point soulevé par le député, je devrai me renseigner auprès du Conseil du Trésor pour savoir précisément quelle est la méthode utilisée. Je lui communiquerai volontiers le renseignement.

● (1810)

M. Wilson: Je voudrais poser une question qui fait suite à celle du député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn). Le ministre a-t-il l'intention, dans le cadre de ces négociations, d'invoquer la clause de force majeure pour saisir l'Office national de l'énergie de la question du prix qui devrait être versé aux compagnies qui traitent les sables bitumineux? Si tel

est le cas, seront-elles réglementées de la même façon que TransCanada Pipelines, Bell Canada et d'autres services publics? Le ministre se propose-t-il de recourir à ce moyen pour fixer le prix?

M. Lalonde: La réponse est non. Nous n'envisageons pas de les considérer comme des services publics.

Mme le Président: A l'ordre. Il me semble que le débat a duré assez longtemps. Je m'excuse auprès du député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) qui s'est levé à nouveau, mais comme il est maintenant passé à 5 heures, en conformité de l'article 2(1) du Règlement, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi prochain.

(A 6 h 12, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)
